

Département
des Landes

Direction de l'Environnement

Réf. : A-23-PDIPR-S4-2020

Le 30 JUIN 2020

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

ARRETE prorogeant l'arrêté n° A-39-PDIPR-S4-2019 en date du 2 janvier 2020 portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés du Président du Conseil général des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée de la Haute-Chalosse ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental des Landes portant interdiction de circulation sur les voies et chemins inscrits au PDIPR, n° A-39-PDIPR-S4-2019 en date du 2 janvier 2020 ;

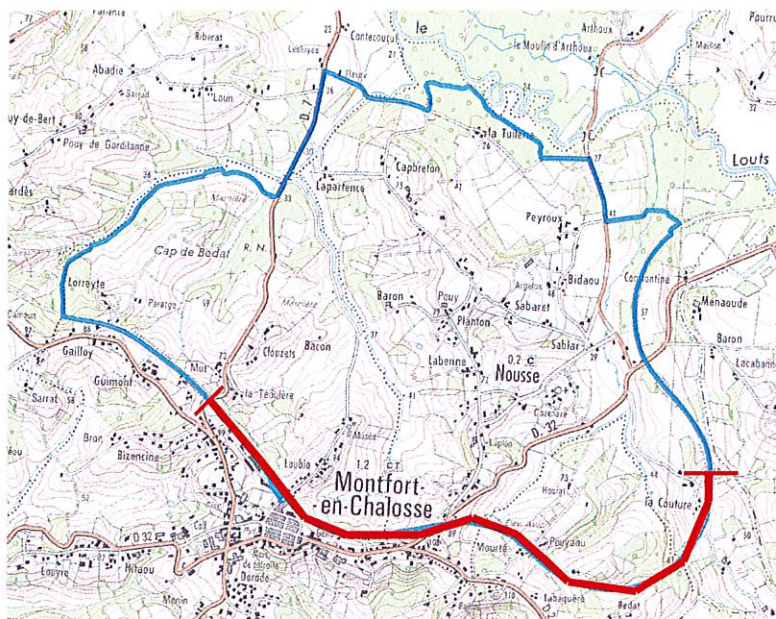
Considérant le risque que constituent pour la sécurité publique, l'état et l'instabilité du talus de la Voie Verte de Chalosse sur la Commune de Montfort-en-Chalosse et donc la nécessité de proroger jusqu'au 31 décembre 2020 l'arrêté susvisé ;

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du département des Landes ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (piétons, vélos) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** jusqu'au 31 décembre 2020 sur la **boucle 4.5.1 - Montfort-en-Chalosse, circuit du Louts** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le panneau de départ, ainsi qu'en mairie des communes concernées par ce circuit.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Département des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Aménagement / UTD de Tartas ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de Gamarde-les-Bains, Montfort-en-Chalosse et Nousse ayant des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR.

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme – CDT ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Lucie TAVERNE
Directrice de l'Environnement